

## ETAT RECAPITULATIF TAXE DE SEJOUR CAMPINGS, HOTELS, VILLAGES VACANCES AVEC CLASSEMENT EN ETOILES / CHAMBRES D'HOTES

MOIS	Nombre total de nuitées = (a) + (b)	Nombre total de nuitées plein tarif (a)	Taxe de séjour (c)	Taxe perçue = (a) x (c)	Nombre total de nuitées personnes exonérées (b) et motif
<u>exemple</u>	254	198	0,80 €	158,40 €	56
janvier					
février					
mars					
avril					
mai					
juin					
TOTAL SEMESTRE 1					

**RAPPEL : Les cases de couleur doivent être impérativement complétées.**

## TAXE DE SEJOUR DOMES SANCY ARTENSE – Année 2024

### Registre du logeur N° 1 - Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024

Nom du propriétaire :

Adresse :

N° tél. :

Email :

Adresse de l'hébergement :

Type de l'hébergement : Classement :

Taux de taxe à appliquer : (tableau ci-contre)

**Registre à retourner avant le 22 juillet 2024 à**

**OFFICE DE TOURISME AUVERGNE VOLCANSANCY**

Place Joseph Malègue

63680 LA TOUR D'AUVERGNE

**accompagné de l'état récapitulatif correspondant et du règlement global établi par le logeur à l'ordre du Trésor Public et du récapitulatif des encaissements.**

COCHER LA CATEGORIE DE VOTRE HEBERGEMENT	CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIFS 2024
	Palaces	<b>1.15 €</b>
	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	<b>1.05 €</b>
	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	<b>1.00 €</b>
	Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	<b>0.95 €</b>
	Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	<b>0.80 €</b>
	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes et auberges collectives	<b>0.75 €</b>
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	<b>0.60 €</b>
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, terrain de camping non classés, aires naturelles de camping et ports de plaisance	<b>0.20 €</b>
	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air et chambres d'hôtes	<b>4 %</b>

#### Déclaration sur l'honneur

Montant total à reverser : ..... € **(si vous n'avez pas loué, ou si la taxe de séjour a été collectée par une plateforme merci de compléter le registre en indiquant 0 € et de nous retourner le registre)**

Je soussigné(e) ..... déclare sur l'honneur que le montant ci-dessus désigné correspond à la taxe de séjour encaissée pendant la période de référence.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :